

Je reviens vers vous suite à la réunion de la cellule départementale sur la vaccination COVID d'hier après-midi pour vous confirmer la prolongation, durant la période d'état d'urgence sanitaire, de la dérogation permettant à un médecin de travailler simultanément avec un médecin remplaçant.

Dans le cadre de la campagne de vaccination, les médecins remplaçants n'auront pas accès à l'appli Vaccin-Covid via Ameli Pro dans la mesure où ils ne disposent pas de carte CPS. En revanche, ils pourront accéder à Vaccin-Covid via l'interface ProSantéConnect en se connectant avec une E-CPS. L'activation de la E-CPS peut se faire sans CPS en se connectant sur le site <https://esante.gouv.fr/securite/e-cps> (la vérification d'identité se fait à partir des coordonnées connues de l'Ordre de Médecins).

En cas de difficulté d'accès à l'outil Vaccin-Covid ou pour la création de la E-CPS, vous pouvez contacter un conseiller informatique de la CPAM à l'adresse suivante : [cis.cpam-annecy@assurance-maladie.fr](mailto:cis.cpam-annecy@assurance-maladie.fr).

Egalement, pour la CPAM nous souhaitons prendre attache dès cette fin de semaine avec les médecins remplaçants du département (dont nous avons connaissance) pour inciter d'ores et déjà à la création de cette e-CPS. Ceci afin de gagner du temps lors de la phase de vaccination auprès d'un public plus large, qui mobilisera de fait activement les professionnels libéraux.

Restant à votre disposition,

Cordialement,

Sébastien GOYARD  
Directeur Adjoint  
Direction Régulation, Pilotage et  
Prospective

04 50 88 60 64  
CPAM HAUTE-SAVOIE  
2, rue Robert Schuman 74984 ANNECY Cedex 9